

4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

Action 4.2.a. Evaluer les potentialités de mise en place d'un service de véhicules partagés dans le centre urbain

Description de l'action	Action(s) liée(s)
Etudier la possibilité de mettre en place un service de véhicules partagés au sein du centre urbain	4.1.c. Faire connaître les services de mobilité partagée existants
Objectif(s) poursuivi(s)	Acteur(s) concerné(s)
Développer les solutions de mobilité en vue d'encourager à l'utilisation d'autres modes de transport que la voiture	Ville de Leuze-en-Hainaut
Lieu(x) concerné(s)	Budget (estimation)
Centre urbain de Leuze	Le cas échéant, la mise en place impliquera un investissement pour la Commune dont l'ampleur dépendra de degré de réussite du projet.
<u>Degré de priorité</u>	Source(s) et modalité(s) de financement
Priorité 1	- Fonds propres Commune
Période de mise en œuvre	
Action à court terme	





4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

Action 4.2.a. Evaluer les potentialités de mise en place d'un service de véhicules partagés dans le centre urbain

Description concrète de l'action

Mise en place d'un service de véhicule partagé

Etude de potentialité

Dans un premier temps, la Commune analysera, via un sondage par exemple, l'intérêt porté par la population. Il s'agit d'évaluer l'intérêt de la population et de déterminer dans quelles mesures une éventuelle mise en route peut être envisagée. Cette analyse doit se faire au regard des autres systèmes qui seraient éventuellement développés et/ou utilisés, et notamment au regard des systèmes de partage de véhicules entre particuliers (cf. fiche action 4.1.c.).

Implication pour la Commune

La mise en place éventuelle du système nécessite un certain nombre d'engagements à prendre par l'administration communale. D'une part, en matière de communication et de propositions d'emplacements et, d'autre part, d'un point de vue financier. En fonction du degré d'utilisation du système une certaine contribution financière pourrait être réclamée par le fournisseur du service, d'où l'intérêt de sonder au préalable l'intérêt porté par la population.

Ciney, le bon exemple

L'exemple de Ciney constitue une référence pour Leuze-en-Hainaut. Cette Ville présente en effet un profil similaire à Leuze-en-Hainaut en ce sens qu'elle présente une taille de population similaire (16.500 habitants pour 14.000 à Leuze) qui se concentre pour moitié dans son centre urbain desservi par des trains IC.

En 2011, une première station « Cambio » a vue le jour à la gare de Ciney, et a atteint le seuil de rentabilité dès sa deuxième année de service.

En 2014, une seconde station a été créé sur la principale place de la Ville (Place des Chasseurs Ardennais).



Au moment de l'établissement du présent PCM, ces deux stations sont toujours en activité et disposent toutes deux d'un bon taux de fréquentation.





4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

Action 4.2.a. Evaluer les potentialités de mise en place d'un service de véhicules partagés dans le centre urbain

Partage de véhicules appartenant à la Commune

Par ailleurs, la Ville pourrait évaluer la faisabilité et le potentiel que représente le partage de sa flotte de véhicules de service. Ces véhicules seraient mis à disposition par la Ville lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés, en particulier le week-end (lorsque les autres services sont peu ou pas disponibles).

En Région flamande, plus d'une vingtaine de communes ont déjà mis en œuvre ce principe.

Le cas de Neerpelt

La Commune de Neerpelt, en province du Limbourg, met l'un de ses véhicules de service à disposition de ses habitants, 7j/7, 24h/24.

Une caution de 75€ est demandée. Le coût pour l'utilisateur est de 1€ par utilisation, auquel il faut ajouter 0,4 €/km. La remise des clés se fait via le service mobilité de la Commune.

Le cas de Sint-Niklaas

La Commune de Sint-Niklaas, en province de Flandre orientale, met également un de ses véhicules de service à disposition de ses habitants, mais uniquement le weekend (de vendredi 18h à lundi 06h) et les jours fériés.



Aucune caution n'est demandée. Le coût pour l'utilisateur est de 1,75€ par utilisation, auquel il faut ajouter 0,23 €/km. Le service est géré par l'asbl Cambio.

